



Déclaration liminaire des élus de la CGT Finances Publiques

CAP Nationale C 1^{ère} affectation des lauréats du concours commun de catégorie C / 3^{ème} tranche

François Hollande a annoncé sa décision de ne pas briguer un second mandat présidentiel jeudi 1^{er} décembre.

Lors de son allocution télévisée, il a dressé un bilan assez idyllique et surtout partial de son quinquennat, mettant en avant les exonérations de charges sociales pour susciter de la croissance et avouant du bout des lèvres son incapacité à lutter contre le chômage de masse en France.

Ce n'est pas le mandat que les salariés, les jeunes, les chômeurs et les retraités lui avaient donné en votant pour lui en mai 2012.

Tout au long de son quinquennat, il a clairement mené une politique libérale s'attaquant aux acquis sociaux des salariés et remettant en cause l'action de l'Etat à travers une réduction drastique du budget de l'Etat.

En 5 ans, il aura par le biais de son pacte de responsabilité amputé le budget de l'Etat de plus de 50 milliards d'Euros et accordé plus de 40 milliards de réductions fiscales par an aux entreprises.

Le président Hollande s'était engagé à une inversion de la courbe du chômage avant fin 2013. En vain : nouveau record battu en février 2016 avec 3,59 millions de chômeurs inscrits à Pôle emploi en métropole (+ 670 000 depuis mai 2012).

Dans la continuité des gouvernements précédents il aura augmenté la durée de cotisation pour percevoir une retraite à temps plein qui passe à 43 ans.

Tout au long de son mandat, il se sera détourné des salarié en refusant d'augmenter les bas salaires (par une augmentation significative du SMIC) et en augmentant de seulement 1,2% en 2 ans (2016/2017) le point d'indice dans la fonction publique.

En matière de droit du travail, il a dynamité le code du travail en imposant à coup de 49-3 la loi El Khomri qui fait prévaloir les accords d'entreprises sur le code du travail et les conventions collectives.

En imposant aux fonctionnaires L'accord dit PPCR (rejeté par les organisations syndicales représentant plus de 50% des fonctionnaires), il a remis en cause leurs statuts particuliers.

Dans les 3 versants de la Fonction publique, c'est l'alignement des carrières, des grilles de rémunérations et des parcours professionnels, pour permettre la mobilité forcée et faciliter les passerelles entre ministères et entre versants au plan régional, tout en conférant des pouvoirs accrus aux préfets.

A la DGFIP, comme ses prédécesseurs il a continué à détruire massivement de l'emploi public, et en 2017 ce seront encore 1630 postes qui seront supprimés.

Malheureusement, on est très éloigné du discours partisan de jeudi dernier.

Les agents de la DGFIP en grève et dans les manifestations au printemps contre la loi El Khomri, à travers les actions qui se développent dans les départements pour défendre leurs conditions de travail et lors de la journée de grève du 15 novembre dernier rejettent les politiques libérales mises en œuvres par François Hollande.

LA CAP

A la DGFIP, un groupe de travail sur le dialogue social (boycotté par la CGT, solidaires et FO) s'est tenu le 17 octobre 2016. L'Administration souhaite supprimer les remboursements de frais des suppléants des élus en CAP et CT. Elle souhaite également réduire de manière drastique les temps de préparation des dossiers pour les CAP nationales.

Montreuil, le 08/12/2016

**Syndicat national
CGT Finances Publiques**

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

C'est une remise en cause profonde du droit à la défense des personnels et de notre action syndicale dans un contexte de remise en cause permanent des droits et garanties collectives des personnels.

LES RÈGLES D'AFFECTATION DES 1ÈRES AFFECTATIONS

Cette année, alors que la CGT avait condamné la mise en place de ce dispositif, les lauréats du concours commun auront l'obligation de rester 3 ans sur la RAN qu'ils auront obtenue en 1^{ère} affectation, à la disposition du directeur, sans possibilité de muter durant cette période sauf priorité pour rapprochement de conjoint.

Le but avoué par l'Administration est de « stabiliser » les collègues en 1^{ère} affectation, sur la RIF notamment, au mépris de leurs choix de vie.

C'est une remise en cause du droit à mutation pour convenance personnelle à la DGFIP.

La CGT Finances publiques condamne avec force ce recul et exige que l'administration respecte le délai de séjour d'un an entre deux affectations.

LE MOUVEMENT/LES EFFECTIFS

Le mouvement complémentaire avec affectation au 01/03/2017 de catégorie C paru il y a quelques semaines fait ressortir un déficit de 2614 agents : 759 postes sont vacants en Ile de France, 1855 en province et toutes les directions sont en sous effectif !

Sous effectifs supérieurs à 2614 agents C, suppressions de plus de 34 000 postes depuis 2002 et la barre des 35 000 sera franchie l'année prochaine, fermeture des trésoreries de proximité, fusions des SIP, fusion des SIE, regroupement de SPF, créations de PCR, transfert de l'enregistrement, fusions de RAN et retenue à la source programmée pour 2018.

Et cette année encore, l'administration a anticipé les suppressions d'emplois pour 2017 en recrutant à minima : appel des 950 lauréats de la liste principale, installation de seulement 336 des 433 lauréats de la liste complémentaire et appel à l'activité d'une troisième tranche de 236 nouveaux lauréats au 30 décembre 2016 objet de l'ordre du jour de cette CAP.

Parmi les 236, 40 ont déjà renoncé et 55 restent en attente de rapprochement.

Au final si 170 lauréats rejoignent la DGFIP ce sera tout le bout et la fin !

Le compte est loin d'y être, malgré les demandes répétées de la CGT finances Publiques d'appeler l'ensemble de la liste complémentaire !

Comme dans l'ensemble de la fonction publique, c'est la casse de la DGFIP qui est à l'ordre du jour : des pans entiers de missions sont supprimés, externalisés, le maillage territorial de notre administration est en cours de démantèlement et l'accès au service public est remis en cause.

Dans ce contexte, à la DGFIP, la catégorie C est la première touchée.

En effet, c'est elle qui a quasiment supporté la totalité des suppressions d'emplois que subit la DGFIP depuis plus de 10 ans. Elle est également aussi particulièrement impactée par le gel du point d'indice dans la fonction publique et le blocage des déroulements de carrière.

La CGT Finances Publiques insiste sur l'urgence de la situation que subissent les personnels et exige l'arrêt des restructurations et des suppressions d'emplois qui remettent en cause le maillage territorial et l'accès au service public pour l'ensemble de la population.

La CGT Finances publiques réaffirme avec force que l'administration doit recruter à hauteur des besoins et ce dès le mois de juin quand la situation des effectifs le justifie.

Nous exigeons que l'an prochain, l'administration augmente significativement le nombre de places offertes en liste principale au concours de catégorie C.

L'INSTALLATION DES STAGIAIRES

Concernant la rémunération nous dénonçons vivement l'abandon de la possibilité de demander une avance sur la première paye.

Concernant les indemnités de stages nous dénonçons fermement l'alignement des remboursements de frais sur le moins bien faisant à savoir ce qui se pratiquait à l'Ex Trésor, qui ne permet même pas aux agents de rentrer dans leurs frais.

A la DGFIP, les formations initiales et continues, sont paralysées par l'obsession de la réduction de la dépense et de l'emploi public et privilégient le court terme à l'adaptation aux évolutions de fond.

Les métiers de la DGFIP sont de plus en plus complexes et les processus de travail ont considérablement évolué c'est pourquoi la CGT Finances Publiques revendique une réforme profonde des formations initiales, alternant stages pratiques et formation continue. Pour les AAFIP, nous demandons, l'instauration d'une véritable scolarité à l'image de ce qui se fait pour les contrôleurs ou les inspecteurs. Les agents en stage pratique ne doivent pas être comptés dans les effectifs de travail et doivent pouvoir choisir leur direction de stage sur l'ensemble du territoire.

Aujourd'hui, la formation est dispensée sur le lieu de travail par les collègues. Dans les services, la situation des effectifs est catastrophique, les titulaires sont écrasés sous les tâches et souffrent des sous effectifs. Comment dans ces conditions assurer une formation de qualité ?

La question du logement est toujours aussi problématique sur l'ensemble du territoire. Les prix exorbitants du marché locatif précarisent encore plus les conditions de vie des agents C. Il est urgent de développer le parc des logements sociaux et d'en faciliter l'accès aux catégories les plus fragiles.

La grande majorité, affectée en RIF n'a pas le temps de trouver un logement. Les correspondants sociaux de certaines directions leur indiquent même qu'il n'y a pas de place dans les foyers et les redirigent vers les bailleurs privés.

Nous exigeons que l'administration mette tout en œuvre pour accueillir dans de bonnes conditions les lauréats du concours.